



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES RÈGLEMENT D'URBANISME

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Varennes statuera sur des demandes de dérogations mineures au règlement d'urbanisme, telles que présentées par les propriétaires ci-après mentionnés, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra **le 12 avril 2021 à compter de 20 h** à la salle du Conseil de la Maison St-Louis, 35, rue de la Fabrique ou à distance en conformité avec les décrets et arrêtés ministériels en vigueur.

Demande numéro 2021-034 – 1351, boul. Lionel-Boulet

La demande vise à permettre le maintien de 3 entrées charretières sur un lot dont la largeur est inférieure à 150 mètres.

Le terrain porte le numéro de lot 283-28 de la paroisse de Varennes dans la zone I-207.

Demande numéro 2021-035– René-Gaultier et rue projetée

La demande vise à permettre l'aménagement de cases de stationnement à moins d'un mètre d'une ligne de terrain et d'exempter la bande végétale requise le long des lignes latérales et arrières des terrains.

Les terrains portent les numéros de lots 6 149 827 et 6 149 828 du Cadastre officiel du Québec dans la zone H-413.

Demande numéro 2021-036 – 189, rue des Censitaires

La demande vise à permettre la réduction d'une marge avant d'un bâtiment principal à 5,4 mètres au lieu de 6 mètres.

Le terrain porte le numéro 6 147 865 du cadastre officiel du Québec dans la zone H-529.

Demande numéro 2021-041 – 1845, rue du Souvenir

La demande vise à aménager une aire de stationnement en cour avant, occupant plus de 50 % de l'espace, située à moins d'un mètre d'une ligne de rue et avec une bande végétalisée de moins de 3 mètres.

Le terrain porte le numéro 6 146 676 du cadastre officiel du Québec dans la zone H-409.

En temps normal, tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance générale. Cependant, en application des dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, ce processus est remplacé par une procédure de consultation écrite de 15 jours.

En conséquence, tout intéressé est invité à transmettre ses commentaires relativement à cette demande au greffier par écrit au plus tard le 9 avril 2021 aux coordonnées suivantes :

Services juridiques & greffe
VILLE DE VARENNES
175 rue Sainte-Anne
Varennes (Québec) J3X 1T5
greffe@ville.varennes.qc.ca

Le présent avis est donné en conformité avec l'article 145.6 de la **Loi sur l'aménagement et l'urbanisme** et de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020.

Donné à Varennes ce 25 mars 2021.

Le directeur des Services juridiques et greffier,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Giard', with a long horizontal flourish extending to the right.

Me Marc Giard, OMA